

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi treize février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÉSSÉ.

Absent-es : Régis ROBERT donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Soizic LUCAS donne pouvoir à Fabien DRAMARD, Katia LUCAS donne pouvoir à Vanina CHAMBRIER

Absent : Jean-Charles RIOU

Secrétaire de séance : Yves LOYER

Ordre du jour

❖ FINANCES :

- 1-1 - Approbation du compte de gestion 2023
- 1-2 - Vote des comptes administratifs 2023
 - Budget Principal
 - Budget Port
 - Budget Camping
 - Budget Centre d'Accueil Willaumez
 - Budget Lotissement Terres Willaumez

❖ RESERVE FONCIERE

❖ PORT :

Tarifs portuaires 2024

❖ Demande d'avis pour occupation du domaine public

❖ COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N°2020-049 complétée par la délibération n°2021-134 du 26/11/2021)

❖ QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h32. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du conseil du 18 janvier 2024.

Monsieur Olivier THOMAS arrive à 20h43.

1 - FINANCES : Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire fait état de la conformité de l'état des comptes par la Trésorerie.

Après avoir délibéré et voté l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - FINANCES : Vote des comptes administratifs 2023 - Budgets Principal, Port, Camping, Centre d'Accueil Willaumez et Lotissement Terres Willaumez

Monsieur le Maire fait lecture et projette les comptes du Budget Principal et des budgets annexes : Camping, Port, Centre d'Accueil Willaumez et Lotissement Terres Willaumez.

Budget Principal

Fonctionnement : dépenses 1 551 589,05 recettes 1 936 310,28 soit excédent de 384 721,23 + excédent de l'année 2022 reporté de 200 000

Résultat cumulé de 584 721,23

Investissement : dépenses 533 483,37 recettes 876 753,71 soit excédent de 343 270,34 – déficit de l'année 2022 reporté de 266 457,94

Résultat cumulé de 76 812,40

Budget Port

Fonctionnement : dépenses 382 072,82 recettes 379 737,53 soit déficit de 2 335,29 + excédent reporté de 2022 de 21 917,04

Résultat cumulé de 19 581,75

Investissement : dépenses 486 263,29 recettes 490 638,88 soit excédent de 4375,59 – déficit de l'année 2022 reporté de 274 680,62

Résultat cumulé de – 270 305,03

Budget Camping

Fonctionnement : dépenses 118 327,28 recettes 178 625,27 soit excédent de 60 297,99 + excédent de l'année 2022 reporté de 100 000

Résultat cumulé de 160 297,99

Investissement : dépenses 24 639,55 recettes 29 122,61 soit excédent de 4 483,06 + excédent de 2022 reporté de 108 691,16

Résultat cumulé de 113 174,22

Budget Centre d'accueil

Fonctionnement : dépenses 19 290,90 recettes 20 942,65 soit excédent de 1 651,75 + excédent reporté de 2022 de 2 752,49

Résultat cumulé de 4 404,24

Investissement : dépenses 6 408,94 pas de recettes soit déficit de 6 408,94 + déficit de l'année 2022 reporté de 20 030,26

Résultat cumulé de - 26 439,20

Budget Lotissement

Fonctionnement : dépenses 434 084,81 recettes 370 142,57 soit déficit de 63 942,24

Résultat cumulé de – 63 942,24

Investissement : dépenses 370 142,08 pas de recettes soit déficit de 370 142,08

Résultat cumulé de – 370 142,08

Monsieur le Maire sort de la salle afin de procéder au vote des comptes administratifs présidé par Monsieur Yves LOYER, 1^{er} adjoint.

La réglementation obligeant le Maire à ne pas assister au vote de son compte administratif, le Conseil Municipal désigne comme :

Président de séance : Yves LOYER

Secrétaire : Olivier THOMAS

VOTANTS : 11 (9 présents + 3 procurations – 1 le maire ne votant pas)

RÉSULTATS :

- Budget Principal : approuvé à l'unanimité
- Budget Port : approuvé à l'unanimité
- Budget Camping : approuvé à l'unanimité
- Budget Centre d'Accueil : approuvé à l'unanimité
- Budget Lotissement Terres Willaumez : approuvé à l'unanimité

Après vote, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2023.

3 - RÉSERVE FONCIÈRE

Vu la délibération n°1 de la séance du 29 juin 2023 exposant la proposition de vente de la parcelle cadastrée section ZB n°450 à la commune de SAUZON pour une surface totale de 13 683 m², *incluant un projet d'extension du cimetière de 1 700m², d'une zone pour des futurs logements de 6 777m² et d'une prairie naturelle de 5 206m².*

Vu l'avis des domaines reçu le 12 février 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle la proposition de vente pour la parcelle cadastrée section ZB n°450, pour un montant total de 300 000 € toutes taxes comprises à la commune ; hors frais de notaires à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acquisition, autorise le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - PORT : Tarifs portuaires 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers que les propositions ont été travaillées avec les services et présentées lors du dernier conseil portuaire du 2 février dernier qui les a validées. En moyenne, une augmentation de 10 % a été appliquée sur la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2024. La grille réduction/supplément a été supprimée, en lieu et place une colonne insulaire a été ajoutée sur le tarif abonnés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2024.

AVIS SUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

1°) - La société « WILLROM » a fait l'acquisition d'un bâtiment quai Guerveur, parcelle N° AC 425 et souhaite créer 2 commerces. Une demande initiale d'occupation du domaine public a été faite pour y installer une terrasse de 2m50 de large le long du bâtiment.

- Par ailleurs, le bâtiment faisant l'angle, parcelle N°AC 428, fait aussi l'objet d'une création de commerce avec une demande de création de terrasse.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ces différentes demandes ; il en ressort un avis défavorable à occuper le domaine public de terrasses supérieure à 2m de large.

2°) Faisant suite à un courrier de Monsieur Freddy PADALEC qui fait état d'une demande d'occupation du domaine public sur le parking de la plage de Donnant, proposant des ventes de glaces, crêpes et autres rafraîchissements durant les mois du juillet et août.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à ce genre d'activités qui n'est pas liée aux activités ayant un lien avec la mer.

3°) Une demande de rendez-vous a été faite auprès de Monsieur le Maire, afin de proposer une vente ambulante de plats cuisinés de produits locaux.

6 - Communication sur les délégations du Conseil Municipal au Maire

Communication sur les délégations du Conseil Municipal au Maire relatives à la délibération N°2021-134 n°13 de la séance du 26 novembre 2021 ; « le Maire est chargé pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal » :

- En son point 1 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 90 000 €. Monsieur le Maire diffuse et donne lecture du listing, recensant les décisions prises, conformément à la délégation reçue.

N° d'ordre	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	16/01/24	Régis Robert Peinture	Logt 212 Rue Willaumez : peinture intérieure	6 251,50 €	6 876,65 €
2		18/01/24	Michel LUCAS	Logt 3 Allée des Sternes : fourniture et pose de chassis PVC	560,00 €	616,00 €
3		14/01/24	UGAP	Fournitures administratives Mairie	425,94 €	511,13 €
4		02/01/24	AR GUERVEUR AUTO SARL GARAGE HUCHET	Kangoo immat EQ-922-VA : remplacement bouton lève-vitre	56,93 €	68,32 €
5		03/01/24	SARL FRANCK ELEC	Salle Henri Bédex : installation alarme incendie	460,30 €	552,36 €
6		05/02/24	COMAT & VALCO	Cantine : tapis caillebotis	119,10 €	142,92 €
7		06/02/24	MANUTAN	Bibliothèque : rayonnage simple face	759,87 €	911,84 €
8		06/02/24	ACTEO	Lave-glace véhicules	39,32 €	47,18 €
9		06/02/24	SARL CAP OUEST	Logt 212 Rue Willaumez : électroménager	1 568,00 €	1 881,60 €
10		06/02/24	SARL FRANCK ELEC	Logt 212 Rue Willaumez : radiateurs et sèche-serviettes	1 516,45 €	1 668,10 €
11		06/02/24	Michel LUCAS	Logt 212 Rue Willaumez : portes alvéolaires	475,00 €	522,50 €
12		07/02/24	NCI	Entretien cimetièrre : sel et "façadnet"	2 590,00 €	3 108,00 €
13		09/02/24	Rézolia	Réparations suite déclaration sinistre Logements Locatifs Sociaux :déclarations 1 et 2	61 769,06 €	67 945,97 €
14		09/02/24	Rézolia	Réparations suite déclaration sinistre Locaux Professionnels : déclarations 1,2 et 3	23 317,80 €	27 981,36 €
15		09/02/24	SARL FLEXI BREIZH	Réparation grue camion services techniques immat AT-208-ZN	3 135,65 €	3 762,78 €
1	PORT	29/12/23	BCM	Billetterie embarcadère : module access	3 190,00 €	3 828,00 €
2		29/12/23	SARL GSM HAUTE PRESSION	Nettoyeur haute pression	2 877,00 €	3 452,40 €
3		29/12/23	ML LITTORAL	Chaînes	4 649,00 €	5 578,80 €
4		29/12/23	ML LITTORAL	Bouées, tiges de bouées, chaînes liège	12 630,17 €	15 156,21 €
5		29/12/23	COOPERATIVE MARITIME LORIENT	Manilles lyre	2 749,19 €	3 299,03 €

6		29/12/23	ETS LE PAN	Moteur neuf Yamaha F9.9 avec reprise	2 641,67 €	3 170,00 €
7		29/12/23	ETS LE PAN	Installation pompe de lavage sur barge	711,38 €	852,66 €
8		29/12/23	FOUSSIER	Outils : scie sauteuse, perceuse, disques, lames et embouts	525,42 €	630,50 €
9		08/01/24	WURTH	Vestes stretch marine	106,50 €	127,80 €
10		08/01/24	SASU AUSTRAL HORIZON	Hypochlorite de sodium	932,00 €	1 142,28 €
11		08/01/24	SLTIM	Fournitures ponton : patins, roues, roulements	1 986,00 €	2 383,20 €
12		31/01/24	BRETAGNE SUD OCCASIONS	Réparation camion-grue immat AW-729-WT	872,67 €	1 047,20 €
13		31/01/24	ATOUTS PORT	Accès plateforme Passeport Escales et frais de gestion	445,00 €	534,00 €
	Guides Passeport Escales			750,00 €	900,00 €	
14		09/02/24	COLAS	Traitement fissures cale Pen-Prad	13 960,00 €	16 752,00 €
1	CA CAMP W ING	18/01/24	BIO HABITAT	Lames façades mobil-homes	208,67 €	250,40 €
2		09/02/24	SARL FRANCK ELEC	Remplacement différentiel bloc sanitaire	825,99 €	991,19 €
1		09/02/24	ETB BERTHO YANN	Crémone et barillet	205,73 €	226,30 €
1	Lot. TW	25/01/24	AG2M	Recherche bornes autour des parcelles ZB 127 et 98	512,50 €	615,00 €
1	CC AS	19/01/24	SUPER U	Repas des aînés : cassolettes St Jacques	197,50 €	237,00 €

7 – QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique de l'Association pour la Protection et la Conservation de l'Abeille Noire de BELLE-ÎLE (A.P.C.A.N.B.I.), qui se déroulera samedi 17 février 2024 à 17h00 à la salle Sarah BERNHARDT, concernant la propagation et la lutte contre le frelon asiatique avec des ateliers de confection de pièges.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40 et remercie l'assemblée.

Le Maire

Ronan JUHEL

Le secrétaire de séance

Yves LOYER



Le Maire,
Ronan Juhel

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochain conseil municipal : mardi 26 mars 2024 – 20h30 – Salle Sarah BERNHARDT
L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune <https://www.sauzon.fr>
Mairie de SAUZON – 112 rue Lieutenant Riou – 56360 SAUZON – mairie@sauzon.fr